



**Rapport du Conseil communal au Conseil général à
l'appui d'une demande de crédit pour
l'assainissement des lieux d'aisance du restaurant
du Silex, ainsi que du vestiaire du personnel**

Monsieur le Président,
Madame, Monsieur,

INTRODUCTION

Depuis sa construction, en 1993 (coût initial : env. 1'000'000.- CHF), le restaurant du Silex a été l'objet de plusieurs interventions plus ou moins importantes.

En 2002, un crédit fut voté par le Conseil général pour mettre les locaux en conformité avec les exigences du Laboratoire cantonal de l'inspection des denrées alimentaires, mais aussi pour créer un bâtiment plus fonctionnel et des locaux mieux adaptés aux besoins - notamment une salle à manger avec terrasse - afin de répondre à la demande de la population. Le coût des transformations et de l'agrandissement s'éleva finalement à 1'115'000 CHF.

En 2007, suite à une détérioration lente mais inexorable des pavés de la terrasse côté ouest, un nouveau crédit fut accepté par le Conseil général pour mettre à niveau l'ensemble de la terrasse, évitant ainsi le remplacement périodique desdits pavés. Ce faisant, le service s'en trouvait facilité et la capacité de la terrasse augmentée, grâce à la suppression des quelques marches longeant la paroi vitrée. Le coût de la réfection de la terrasse et de son éclairage s'éleva à 81'900.- CHF.

Au printemps 2012, il fallut procéder à l'assainissement des vitrages côté ouest et à quelques travaux électriques. Coût: 90'000 CHF.

La capacité de l'établissement est passée de 25 places en 1993 (restaurant) à 60 dès 2002 (restaurant + salle à manger) + 180 places en terrasse.

Enfin, en 2013 un crédit fut accepté par le Conseil général pour la rénovation de l'agencement de cuisine (four à induction, meubles divers, chambre froide). Le coût global pour l'ensemble des travaux s'éleva à 367'000.- CHF.

BESOINS

Durant toutes ces années, l'âge de la construction et l'importante fréquentation de l'établissement, grâce au succès grandissant qu'il s'est forgé, ont mis à mal diverses installations, dont les toilettes du restaurant (Dames, Messieurs, Handicapés/table à langer) et le vestiaire du personnel (WC, lavabo et douche).



En été 2018, de concert avec les tenancières du Silex, le Conseil communal a estimé qu'il était temps de procéder à la réfection de ces installations, dont la construction remonte à 2002.



A relever que les tenancières investissent régulièrement dans du mobilier, de la vaisselle, du linge, et de l'entretien afin de proposer à la clientèle un lieu propre, confortable et à la hauteur de la réputation de l'établissement. Rien que cette année, la moitié des chaises de la terrasse côté port ont été renouvelées et toutes les chaises de la salle à manger viennent d'être changées.

Nous profiterons de l'occasion pour amener de l'eau chaude dans les WC clients, qui en sont dépourvus, et comblerons ainsi une lacune pour un établissement de ce standing.

Au vu de ces considérations, le Conseil communal se propose de mettre en place un certain nombre d'interventions, énumérées ci-après, afin de répondre aux exigences d'exploitation et se conformer aux normes d'hygiène en vigueur et futures.

TOILETTES DU RESTAURANT (Dames, Messieurs, Handicapés + table à langer)

- Amener l'eau chaude, (travaux de maçonnerie et carrelage, tuyauteries)
- Fabrication de cloisons et portes
- Remplacement des luminaires (spots LED), nouveaux points lumineux et détecteurs de mouvements
- Nouveaux appareils sanitaires
- Peinture des plafonds, murs, portes et cadres
- Réfection des sols.

VESTIAIRE DU PERSONNEL (toilettes, lavabo, douche)

- Nouveaux appareils sanitaires
- Peinture des plafonds et murs
- Réfection des sols.

DETAILS DES COUTS

Les coûts des différents travaux prévus sont estimés comme suit (TVA incluse):

	<u>CHF</u>
- Maçonnerie, carrelage :	25'000.-
- Peinture :	5'200.-
- Sols :	13'600.-
- Sanitaires (y compris tuyauteries):	18'000.-
- Electricité :	9'900.-
- Menuiserie :	8'800.-
- Nettoyages :	1'500.-
 Sous-total :	 82'000.-
 Divers et imprévus (10%) :	 <u>8'000.-</u>
 TOTAL :	 90'000.-

Compte tenu du fait que le loyer du Silex a été adapté à deux reprises au cours des dix dernières années (2010 et 2015), il n'est pas envisagé d'augmenter le loyer actuel.

S'agissant d'un bien du patrimoine financier, l'investissement projeté ne sera pas amorti et la valeur du bien au bilan s'en trouvera augmentée d'autant. En 2017, lors de la réévaluation des biens au bilan et du passage au MCH2, un abattement de 10% sur la valeur d'expertise avait été prévu, ceci justement afin de tenir compte de l'état du bâtiment.

CONCLUSION

Les travaux en objet sont indispensables pour pouvoir satisfaire le service à la clientèle et les besoins des collaborateurs.

Pour votre information, le Conseil communal a demandé un certificat énergétique du Silex, comportant une analyse thermographique. Cela débouchera sur un rapport et des recommandations pour augmenter la performance énergétique du bâtiment.

Le Conseil communal vous prie, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, de bien vouloir accepter la demande de crédit de **90'000.- CHF** qui vous est soumise pour l'assainissement des installations du Silex.

Hauterive, le 19 novembre 2018

Le Conseil communal

**COMMUNE D'HAUTERIVE
CONSEIL GENERAL**

ARRETE

Le Conseil général de la Commune d'Hauterive

Vu le rapport du Conseil communal du 19 novembre 2018,
Vu le règlement général de Commune du 23 octobre 2017,
Vu la loi sur les Communes du 21 décembre 1964,

Vu le préavis de la Commission financière,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e

Article premier Un crédit de CHF 90'000.- est accordé au Conseil communal pour permettre l'assainissement des lieux d'aisance du restaurant du Silex, ainsi que du vestiaire du personnel.

Art. 2 La dépense sera portée au compte des investissements, sans amortissement s'agissant d'un bien du patrimoine financier.

Art. 3 Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt au financement dudit crédit si nécessaire.

Art. 4 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Hauterive, le 17 décembre 2018

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président La secrétaire

L. Capelli

F. Noghero